

Adresse du conseil général de la commune de Dourdan (Seine-et-Oise) qui annonce la célébration d'une fête en l'honneur des victoires de la République, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Dourdan (Seine-et-Oise) qui annonce la célébration d'une fête en l'honneur des victoires de la République, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 112;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21941\\_t1\\_0112\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21941_t1_0112_0000_10)

Fichier pdf généré le 05/11/2020

mouvements de leurs cœurs que vous avez reconnus l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, c'est en pratiquant les vertus que vous l'honoré.

Vous avez prononcé l'extinction de la mendicité, et des distributions de secours vont être faites à domicile. Alors le pauvre ne rougira plus au pied de l'orgueilleux ou de l'égoïste, et l'humanité ne souffrira plus dans ses aziles.

Ces sans-culottes vous disent : citoyens législateurs, comptés sur notre surveillance; notre serment a été d'exécuter vos décrets, de maintenir la liberté, l'égalité, de vouloir la République une et indivisible, d'exterminer les tyrans et les traîtres, de dévoiler les trames des intrigants et des conspirateurs, d'anéantir le fanatisme; ce serment est gravé dans nos cœurs et ne périra qu'avec nous.

Continuez, mandataires du peuple, le salut de la patrie vous assure une gloire immortelle. Soyez bénis à jamais, inébranlables membres du comité de salut public ! Vive la République, vive la Montagne !

BERARD (*présid.*) et 14 autres signatures.

#### 44

**Le citoyen Labrosse, ex-vicaire de Donchery, département des Ardennes, rendu au travail utile de l'agriculture, qui satisfait à ses besoins, fait don à la patrie de la pension qu'elle lui avoit accordée.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).**

[*Le c<sup>n</sup> Labrosse, ex-vicaire de Donchery, au présid. de la Conv.; Hannogne-sur-Bar (2), 14 therm. II] (3)*

Citoyen président,

Announce à la Convention nationale que, depuis 6 mois que j'ai troqué l'aspersoir contre le manche de la charue, j'ai appris à vivre du travail de mes mains et à ne plus être à charge à ma patrie. Je renonce donc à ma pension et je t'invite, citoyen président, à la faire verser sur mes braves frères d'armes dont je m'occupe de mon mieux à pourvoir aux subsistances. S. et F. !

LABROSSE.

#### 45

**Les citoyens composant le conseil général de la commune de Dourdan, département de Seine-et-Oise, applaudissent aux travaux de**

**la Convention nationale, annoncent la célébration d'une fête en l'honneur des victoires de la République, à la suite de laquelle vingt citoyens de leur commune se sont fait inscrire pour défendre la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Dourdan, à la Conv.; Dourdan, 2 therm. II] (2)*

Législateurs,

Nous avons frémi de crainte et d'horreur à la nouvelle de l'attentat affreux entrepris et exécuté contre deux des plus fermes colonnes de notre liberté, Robespierre et Collot d'Herbois, mais le glaive de la loi a fait justice des auteurs et des complices de cet exécrable projet.

Continués vos glorieux travaux, écrasés, de la massue dont vous êtes armés, tous ceux qui oseront vous troubler et, du sommet de la sainte Montagne, lancés la foudre et purgés la terre des tyrans et des despotes qui l'ont trop longtemps souillée de leurs forfaits et de leurs crimes.

A la nouvelle des victoires éclatantes remportées par nos braves défenseurs sur les hordes de brigands couronnés, nous avons fait une fête vraiment intéressante. Nous vous en faisons passer le procès-verbal : vous y verrez, citoyens représentants, les sentiments de véritables républicains et bons sans-culottes. Vive la République !

DELIVRE (*off. mun.*), GUIGNARD (*maire*), THIROUNT (*off. mun.*), PATOUILLOT, CHARTIER, B. LEFORT, MUGUETTE (*notable*), GARIER (*off. mun.*), DANCROCHE fils, VAQUEREL, LAMBERT (*agent nat.*), P. CHOUSSU, COTTIN et une signature illisible.

*Procès-verbal de la fête civique et champêtre célébrée le 18 mess. an II, en exécution de l'arrêté du conseil général de la commune de Dourdan en date du même jour.*

A 7 heures précises du soir, toutes les autorités constituées et la société populaire réunies à la maison commune partent pour se rendre au jardin national, précédées de la compagnie des jeunes canoniers, des tambours, d'une musique guerrière, entourées de leurs frères d'armes et suivies du peuple entier. Les cris répétés de vive la République, ne cessent de se faire entendre. Arrivées au sommet de la montagne, le maire rend compte au peuple des succès des armées de la République. A ces cris de joie qui partent d'âmes pures et dignes de la liberté, succède le silence profond qui annonce cette avidité de tout entendre, cet intérêt touchant du peuple quand il s'agit de la patrie, de sa gloire et de ses triomphes.

Ostende est à nous ! Vive la République, vivent nos braves défenseurs ! s'écrie-t-on simultanément, et le désir d'apprendre de nouvelles

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) Ci-devant Hannogne-Saint-Martin, district de Libreville.

(3) C 311, pl. 1235, p. 1. B<sup>in</sup>, 2 fruct. (suppl<sup>b</sup>).

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 313, pl. 1251, p. 50, 51. Mentionné par B<sup>in</sup>, 3 fruct. (suppl<sup>b</sup>).